



SHERPA
Rural Science-Society-Policy
Interfaces

Une vision pour les territoires ruraux

SHERPA Document de position

L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DANS LE CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DOCUMENT DE POSITION

PLATEFORME REGION SUD

Version 16.11.2022

Contacts

Animateur Jean-Pierre ROLLAND

Coordinateur Samuel FERET

Page | 1

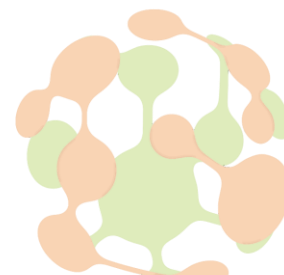


Table des matières

1. Objectifs de la 3^{ème} phase de la Plateforme SHERPA Région	3
2. Des effets du changement climatique qui devraient s'accroître dans une région déjà fortement impactée	4
3. Les principaux enjeux du changement climatique pour les territoires ruraux en Région Sud et les réponses concrètes apportées	5
3.1. L'aménagement du territoire et la gestion de la biodiversité	5
3.2. Un secteur agricole et un régime alimentaire plus responsables et plus durables	6
3.3. Une mobilité réduite ou maîtrisée	10
3.4. La réduction de la demande énergétique : un facteur clé	11
3.5. Un habitat plus résilient	12
3.6. Adapter le secteur touristique	12
3.7. Maintenir et renforcer l'accès aux services dans les territoires ruraux et promouvoir une activité économique plus résiliente	13
4. Principales politiques publiques européenne, nationale et régionale et l'exercice de prospective de l'ADEME	15
4.1. Politiques publiques au niveau européen	15
4.2. Politiques et initiatives nationales et régionales	16
4.3. L'exercice de prospective de l'ADEME : « Transition(s) 2050, choisir maintenant, agir pour le climat »	18
5. Quelles stratégies de transition privilégiées et quels appuis à leur élaboration et mise en œuvre ?	20
Annexes	24
Annexe 1 – Scénarios ADEME	24
Annexe 2 Les principaux messages clés de l'ADEME	25
Bibliographie	26
Remerciements	28
Liste des membres de plateforme SHERPA – Région Sud	28

1. Objectifs de la 3^{ème} phase de la Plateforme SHERPA Région

Pour cette 3^{ème} phase, le thème retenu après discussion avec le réseau rural est celui de **l'aménagement des territoires ruraux dans le contexte de changement climatique**. En effet, les discussions de la deuxième phase SHERPA ont montré que la question de l'adaptation des territoires ruraux au changement climatique est un enjeu majeur pour la région dans le cadre notamment de la mise en œuvre de la nouvelle loi française résilience-climat. Ce thème pourrait être l'axe transversal du prochain AMI LEADER. Lier cet enjeu à la programmation LEADER et aux autres projets territoriaux en région Sud, notamment portés par le FDER/FSE, peut en effet permettre de répondre de manière concrète à de nombreuses priorités identifiées dans les travaux précédents de la plateforme SHERPA.

Cette programmation, mais également la programmation du FEDER et du FSE, se doivent de tenir compte des différents documents de politique publique généraux ou sectoriels relatifs à la lutte contre le changement climatique au niveau européen, national mais surtout régional (Green deal, Climato Law, Plan stratégique Horizon 2021-27, nouvelle PAC, Fourche à la fourchette, le plan climat national, la stratégie d'adaptation nationale, Plan Climat régional : Gardons une COP d'avance, le plan de relance...).

L'objectif final est de favoriser l'adéquation des projets territoriaux, et en particulier des projets LEADER, avec ces documents, notamment le SRADDET, dont un des domaines d'intervention est la lutte contre le changement climatique, la loi climat-résilience et la stratégie d'adaptation régionale « Une COP d'avance ». Il s'agit aussi d'identifier en quoi ces politiques et programmes répondent ou non aux enjeux d'adaptation et de transition des territoires ruraux et de faire des propositions d'aménagement.

Outre les éléments contenus dans le premier document de travail SHERPA issus notamment du GREC-Sud, pour animer les échanges lors de cette 3^{ème} phase, nous nous sommes appuyés d'une part sur une présentation synthétique des principaux documents de politiques publiques régionales, nationales et européennes, d'autre part, sur les scénarios de transition ADEME à l'horizon 2050 « Choisir maintenant agir pour le climat ».

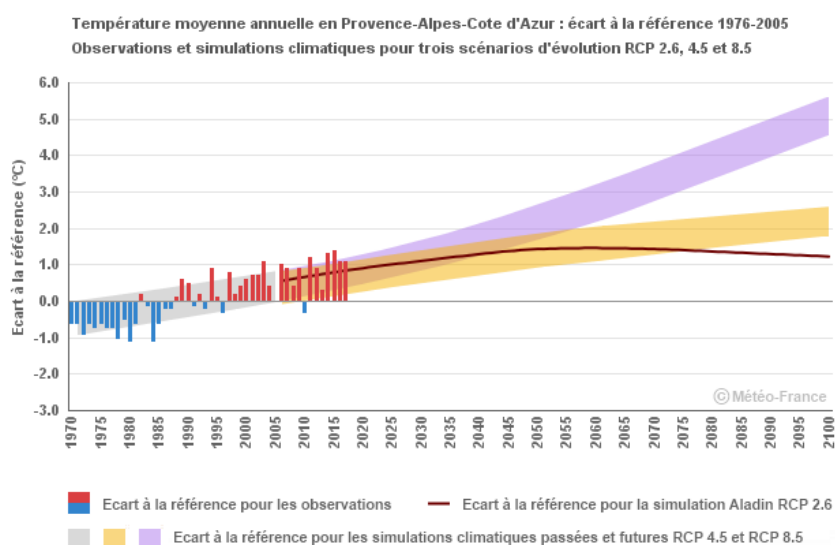
Les deux ateliers de la plateforme en juin et en septembre ont permis :

- de repréciser et hiérarchiser les principaux enjeux et défis du changement climatique pour les territoires ruraux de la région Sud
- d'identifier des actions concrètes développées dans les territoires ruraux répondant aux différents défis et préciser quelles stratégies de transition et d'adaptation développer et mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux
- de faire des recommandations en termes d'amélioration de politique publique et d'appui à la mise en œuvre des projets pour appuyer ces transitions (appui européen, national, régional, implication citoyenne, élaboration PCAET).

2. Des effets du changement climatique qui devraient s'accroître dans une région déjà fortement impactée

Comme le rappelle le GREC dans son panorama concernant la région Sud, la zone méditerranéenne est identifiée comme un des « hotspots » pour les impacts du changement climatique qui se font déjà sentir. Les tendances en cours devraient se poursuivre et même s'accroître. Ainsi, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, de jour comme de nuit, avec une fréquence accrue de canicules et des épisodes de sécheresse. Le nombre de gelées devrait encore diminuer, mais l'impact des gelées tardives devrait s'amplifier sur des cultures de plus en plus en avance de végétation. Cette tendance conjuguée à la hausse des températures accentuera la sécheresse des sols en été et aura des conséquences notables à long terme sur la gestion de la ressource en eau et la sensibilité des forêts aux incendies.

Même si les incertitudes sont grandes, la tendance est à la baisse des pluies estivales pour tout le bassin méditerranéen avec un allongement du nombre de jours consécutifs sans précipitation, qui s'accompagnerait d'une diminution drastique des réserves d'eaux souterraines¹.



Le niveau d'enneigement devrait continuer à diminuer, notamment en basse et moyenne montagne et la réduction des principaux glaciers se poursuivre².

Par ailleurs, les événements climatiques extrêmes devraient se multiplier et s'intensifier (vagues de chaleur, tempêtes, fortes pluies...), avec pour corollaire des risques naturels accrus auxquels sont confrontés une grande partie des territoires ruraux de la région (feux de forêts, crues et inondations, éboulements).

Dans les territoires ruraux de la région Sud, ces effets vont en particulier impacter (cf. document de travail, phase 3) :

- les ressources en eau
- les milieux naturels et la biodiversité
- le secteur agricole
- le secteur du tourisme

¹ GREC-Sud, Provence Alpes Côte d'Azur, une région face au changement climatique, novembre 2015

² Cf. sur ce sujet le site : <https://www.climsnow.com/> sur l'adaptation au changement climatique et les projections d'évolution de l'enneigement

3. Les principaux enjeux du changement climatique pour les territoires ruraux en Région Sud et les réponses concrètes apportées

Des échanges lors du premier atelier, il ressort que les scénarios ADEME confirment et confortent une grande partie des enjeux et défis identifiés lors des précédentes phases et mettent en évidence d'autres thématiques qui avaient été moins abordées (cf. aussi Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur, Document de position, Avenir des zones rurales à l'horizon 2040 : futurs désirables et gouvernance des transitions, 15 nov. 2021). De plus, les scénarios de l'ADEME permettent de questionner ces enjeux et défis dans une démarche prospective pour élaborer des stratégies de transition face aux effets du changement climatique dans les territoires ruraux. Le second atelier et la recherche documentaire (cf. GREC Sud, FNE PACA et Leader France)³ a permis d'identifier des actions concrètes illustrant les réponses développées dans les territoires ruraux aux différents enjeux ou défis identifiés.

3.1. L'aménagement du territoire et la gestion de la biodiversité

La question de l'aménagement du territoire est centrale pour atteindre la neutralité carbone. Il s'agit notamment de stopper l'artificialisation des espaces naturels et des terres agricoles et d'accompagner la dynamisation du foncier, notamment agricole (cf. point suivant). Le point essentiel ici est **d'accompagner les collectivités territoriales, et en particulier les communes des territoires ruraux, à réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050**, fixé par la loi Climat résilience et inscrit dans les SCOT, SRADDET, PLU.

La gestion des forêts et plus globalement la préservation des espaces naturels et de la biodiversité (en termes d'adaptation et d'atténuation), ainsi que la valorisation des services écosystémiques, sont des éléments importants pour atteindre la neutralité carbone. Les enjeux du changement climatique et de la perte accélérée de la biodiversité sont intimement liés. La CE et l'ADEME identifient ainsi la nature et les services qu'elle apporte, comme un atout essentiel des territoires ruraux pour lutter contre les effets du changement climatique (cf. notamment le rôle majeur joué par les sols en matière de puits de carbone des espaces naturels, agricoles et forestiers). L'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE) Région Sud, plateforme partenariale et collaborative, est pour les territoires ruraux un opérateur important à mobiliser concernant les sujets de la biodiversité et de transition écologique.

Voici deux exemples d'actions contribuant à mieux prendre en compte la biodiversité des territoires ruraux⁴:

. **L'atlas de la biodiversité communale** mis en place à Arles, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de l'Agence Française de la Biodiversité, par deux partenaires associatifs, le CPIE Rhône - Pays d'Arles et le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui se sont associés au Parc Naturel Régional de Camargue et la commune d'Arles pour réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) à Arles. Il s'agit d'un inventaire participatif de 3 espèces présentes dans la ville : les chauves-souris, les amphibiens et les papillons. Ce sont les habitants qui sont invités à répertorier la biodiversité urbaine. De tels Atlas sont développés aussi dans le PNR du Verdon.

³ . GREC SUD, Solution concrètes pour s'engager dans les transitions en région Provence Alpes Côte d'Azur, décembre, 2021

. FNE PACA, Objectifs de développement durable : Associations et collectivités agissent ensemble en Provence Alpes de Côte d'Azur, janvier 2020

. LEADER France, Réseau rural français, Leader et transitions écologiques. Climat, Energie, Biodiversité et <https://leaderfrance.fr/projets/>

⁴ <https://fnepaca.fr/wp-content/uploads/2020/04/20200403-maquette-odd-paca.pdf>

. L'identification des continuités écologiques réalisée par le PNR du Verdon, en association avec l'Institut méditerranéen d'écologie et de biodiversité (IMBE/Aix-Marseille Université), a permis, en croisant les regards et différents diagnostics (agriculture, pastoralisme, forêt, paysage, biodiversité), de dessiner une trame verte et bleue adaptée aux enjeux du territoire⁵.

Concernant la forêt, outre la nécessité de travailler sur une gestion durable de celle-ci en fonction des terrains et des espèces, il est, comme le souligne le GREC, « fondamental d'adopter une stratégie de gestion adaptative déclinée selon les spécificités des contextes locaux d'altitude, de versant, d'espèces... ». Il s'agit aussi de limiter les risques d'incendies de forêts, via une meilleure gestion préventive (débroussaillage, feux dirigés, pâturage...).

On peut citer ici deux actions qui contribuent à élaborer et mettre en œuvre une telle stratégie :

. L'observatoire des relations forêt-climat, situé à Roquefort-la-Bédoule (Bouches-du-Rhône), mis en place par les scientifiques de Font-Blanche, étudie les composantes des cycles de l'eau et du carbone, avec une large gamme de mesures au niveau du sol, des arbres et de l'éco-système⁶.

. Le projet de recherche et développement intitulé MEDForFUTUR, porté par le Centre national de la propriété forestière (délégation PACA) en partenariat avec l'ONF et l'INRAE (soutien Fransylva PACA), avait pour objectif de dynamiser l'adaptation de la gestion aux changements climatiques en proposant des sylvicultures innovantes adaptées au contexte méditerranéen⁷.

3.2. Un secteur agricole et un régime alimentaire plus responsables et plus durables

Les participants conviennent que le secteur agricole et les choix des consommateurs en matière d'alimentation sont des éléments centraux pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les points majeurs identifiés par les membres de la plateforme sont les suivants :

LE FONCIER AGRICOLE

Pour maintenir et développer les exploitations agricoles sur les territoires ruraux, il s'agit de protéger le foncier agricole (y compris les bâtiments), voire le reconquérir et le rendre plus accessible, notamment via un soutien à l'installation des nouveaux agriculteurs. Il faut ainsi activer les différents outils de coopération existants (SAFER, EPF, Terres de liens...), voire préempter des terres agricoles (cf. Pays d'Arles), pour transmettre les terres agricoles et installer de nouveaux producteurs.

Notons que, dans le contexte d'un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050, la question foncière doit être abordée de manière globale (agriculture, habitat, commerce, réseaux...) dans les SCOT et PLU.

Projet agricole FEADER « Protéger et mobiliser le foncier agricole dans le Parc naturel régional des Alpilles autour de sites pilotes »

L'agriculture régionale contribue à la structuration et à la préservation de l'espace, à la gestion des risques, à la protection des paysages, à la gestion du patrimoine naturel, comme au développement économique des zones rurales. A

⁵ Le parc naturel région du Verdon face aux défis du changement climatique, juin 2021

⁶ www.inrae.infrawan.fr/actualites/foret-melangee-font-blanche-observatoire-faire-avancer-connaissances-fonctionnement-forets-mediterraneennes

⁷ <https://paca.cnpf.fr/nos-actions/preservation-de-l-environnement/medforfutur-adaptation-des-forets-aux-changements>

travers ce projet, le Parc Naturel Régional des Alpilles en partenariat avec la Chambre d'agriculture 13, la SAFER PACA, Terre de Liens PACA, l'ADEAR 13 et CASA 13 poursuivent leurs efforts en termes de dynamisation du foncier agricole et de reconquête des friches (SAFER PACA).

DES MODES DE PRODUCTION AGRICOLE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Il s'agit ici de promouvoir des modes de production plus durables (agriculture biologique, agro-écologie, agro-foresterie, agro-biodiversité fonctionnelle, pastoralisme ...), moins gourmands en eau, de développer et d'adopter des espèces plus résistantes aux fortes chaleur, au gel tardif et au stress hydrique, voire de changer dans certains cas de culture.

Outre une réorientation des aides de la PAC en faveur des modes de production plus durables, une inflexion de l'enseignement agricole (lycée, école d'agronomie) et de la recherche agronomique est également un puissant levier.

Projet REGAIN (Chambre d'agriculture Alpes de Haute Provence, PNR du Verdon, AgroSYS, SCP)⁸

Le projet REGAIN est un réseau de partenaires au service des agriculteurs. Il a pour but de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques agricoles sur le plateau de Valensole vers des agrosystèmes plus durables.

Accompagner les agriculteurs du plateau de Valensole dans la transition agroécologique par le développement de pratiques performantes, résilientes et préservant l'environnement

Pourquoi ?

Reconquérir la qualité des eaux souterraines et cultiver les externalités positives des agrosystèmes

Optimiser la multi-performance des exploitations agricoles dans un contexte de dérèglement climatique



Améliorer la fertilité et la qualité des sols



Préserver la biodiversité pour favoriser les services écosystémiques



Diversifier les paysages agricoles du plateau de Valensole



Diminuer la dépendance aux intrants et optimiser leur utilisation



Développer une plus grande valeur ajoutée sur les productions



Développer l'échange et la coopération entre agriculteurs



Sécuriser la production dans un contexte de dérèglement climatique

Comment ?

Pilier 1

Cultiver la diversité des agrosystèmes

Pilier 2

Replacer le sol et la matière organique au centre des préoccupations

Pilier 3

Optimiser l'efficacité des intrants et réduire leurs impacts

LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Pour le GREC-Sud, l'enjeu ici est de gérer les tensions dans l'usage d'une ressource de plus en plus contrainte alors que les besoins devraient augmenter avec un accroissement général de l'activité⁹. Il s'agit donc d'économiser l'eau et de gérer le partage de la ressource entre l'amont et l'aval, entre villes et campagnes, entre les différents secteurs de l'économie, à travers des solidarités et une coopération entre les territoires du même bassin versant. C'est le rôle notamment des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), comme celui de la Durance ou encore celui du Verdon qui instaure une solidarité amont-aval.

⁸ <https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-des-alpes-de-haute-provence/vous-etes-agriculteur/optimiser-vos-pratiques/la-demarche-regain/>

⁹ GREC-PACA, Climat et changement climatique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai 2016

PNR du Luberon - Projet « Economisons l'eau ! »,

En 2014, le Parc du Luberon a lancé le projet « Economisons l'eau », en partenariat avec l'association Gesper et le Graine Paca, financé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'Europe (Feder). Ce programme vise à garantir durablement l'accès à l'eau pour tous sur le territoire et compenser la hausse des besoins en eau potable due à l'augmentation de la population sans grever les ressources déjà déficitaires dans certains secteurs¹⁰.

(cf. aussi : « Economisons l'eau en région Provence-Alpes-Côte d'Azur », Guide pratique à destination des collectivités réalisé par GESPER)

En agriculture, outre, le choix de cultures moins consommatrices d'eau, il s'agit ici d'optimiser l'irrigation notamment en limitant les fuites et les gaspillages, en soutenant les agriculteurs pour une irrigation « intelligente », ou encore en valorisant l'eau de pluie et en retraitant les eaux usées.

« G de l'eau »

Huit fermes d'Alpes de Haute Provence ont adhéré en 2019 au GIEE "G de l'eau" pour une surface globale de 685 ha. « Les fermes engagées dans cette démarche sont des fermes isolées sur des zones déficitaires. Elles ont une sensibilité particulière à la ressource en eau et à l'impact de son rejet dans l'environnement. Elles doivent mettre en place des systèmes d'économie d'eau, de valorisation de l'eau de pluie, et de retraitement des eaux usées. »¹¹.

Les outils ClimAgri (ADEME) et Agrybalise¹²

ClimAgri® est un outil et une démarche de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires, diffusé par l'ADEME. Agrybalise est une méthode qui fournit des indicateurs d'impacts environnementaux des produits, incluant toutes les étapes intervenant dans la fabrication des produits (du champ à l'assiette) et prenant en compte différents enjeux environnementaux (climat, eau, air, sol...). Ces outils permettent, comme c'est le cas dans le Pays d'Apt-Luberon, d'accompagner les agriculteurs et les autres acteurs des systèmes alimentaires territoriaux, dans l'élaboration d'une transition agricole et alimentaire territoriale.

RELOCALISATION DE LA PRODUCTION ET DE LA TRANSFORMATION AGRICOLE

La relocalisation de la production et de la transformation agricole, alliée aux renforcements des circuits courts et de proximité, contribue à améliorer la sécurité alimentaire des territoires et favorise, en limitant les intermédiaires, une meilleure rémunération des producteurs et transformateurs et enfin limite les déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre.

La crise sanitaire a accentué le développement de systèmes alternatifs de distribution et les circuits courts et de proximité : multiplication d'initiatives locales et solidaires de vente de produits et mise en relation directe du producteur et du consommateur (drives fermiers, marchés de producteurs, AMAP, plateformes, click and collect, ventes en ligne etc.) ; multiplication des démarches collectives (mutualisation des modes de distribution et de livraison des productions, regroupements d'agriculteurs, etc.) ; mise en place de collaborations avec les acteurs de la grande distribution pour l'écoulement des produits ne pouvant être vendus dans leurs circuits de vente habituels (référencement de producteurs locaux, promotion des produits festifs, mise en avant des produits français).

¹⁰ <https://www.parcduluberon.fr/un-quotidien-a-preserver/milieux-naturels-et-biodiversite/eaux-et-rivieres/economisons-leau/>

¹¹ <https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/8-fermes-engagees-dans-le-giee-g-de-leau/>

¹² <https://expertises.ademe.fr/agriculture-foret/production-agricole/passer-a-laction/dossier/levaluation-environnementale-agriculture/loutil-climagri>

Le réseau des PAT en Région Sud

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) permettent de développer une approche globale des systèmes alimentaires territoriaux intégrant le secteur agricole. Ils ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines¹³. Le réseau régional des PAT est animé par le Réseau rural, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DRAAF, la DREETS, l'ADEME et la Chambre régionale d'agriculture. Il regroupe aujourd'hui 28 PAT, dont 25 émergents ; 6 PAT sont également en réflexion, ce qui permet de couvrir la quasi -intégralité du territoire. Le réseau permet les échanges et la mutualisation d'outils entre les différents acteurs impliqués¹⁴.

RENFORCEMENT DES MESURES ET DES AIDES AU SECTEUR AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE LES RISQUES NATURELS

Pour lutter contre les risques agricoles, il est tout d'abord important de réduire les sols nus afin de limiter les risques d'érosion, de ruissellement et d'éboulement.

Il s'agit aussi de revaloriser les aides agro-environnementales pour entretenir les territoires ruraux et de valoriser les solutions fondées sur la nature et les services écosystémiques dans ces dispositifs de soutien. On pourrait par exemple lier le montant des aides aux risques existants (cf. carte des risques¹⁵)

Il s'agit aussi de tenir compte, comme pour la forêt, des multiples fonctions de l'agriculture, dont la protection des risques, et pas seulement sa fonction productive. Ainsi, on peut imaginer une aide au pastoralisme comme « outil » d'entretien des territoires et de gestion des risques.

LA MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE

Les modes de consommation alimentaires sont aussi un levier important pour atteindre l'objectif de neutralité carbone et plus globalement pour une transition écologique durable, via à la fois une diminution de la consommation de viande, la lutte contre le gaspillage alimentaire (cf. Association SOLAAL qui facilite le don agricole), mais aussi le développement de la consommation de produits locaux et de produits respectant l'environnement, y compris dans la restauration collective, ainsi que l'utilisation de circuits courts (cf. point précédent). Ces évolutions répondent aussi à de nouvelles demandes sociétales pour une agriculture, une pêche et une alimentation plus saines et plus respectueuses de l'environnement et qui rémunèrent les producteurs et les pêcheurs. La sensibilisation et l'éducation aux questions d'alimentation, notamment dans les écoles, est un levier important pour les changements de modes de consommation.

Il s'agit aussi de prendre en compte les inégalités d'accès à une alimentation saine et de qualité qui se sont creusées avec la crise sanitaire et s'aggravent avec l'inflation (développement des paniers solidaires).

RégaliM PACA

Le réseau régional de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires, REGALIM PACA, initié par la DRAAF, l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur permet la rencontre et l'échange entre les acteurs régionaux des différentes familles : la production agricole, la transformation des produits agricoles et agro-alimentaires, la distribution, la consommation (restauration collective et grand public). Il traite de 4 sujets principaux : la sensibilisation du grand public, la quantification du gaspillage en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la lutte anti gaspi en RHD et le don agricole et alimentaire¹⁶.

¹³ <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>

¹⁴ <https://reseau rural.maregionsud.fr/chantiers/projet-alimentaire-territorial/le-reseau-des-pat-en-region-sud/>

¹⁵ : Cf. notamment l'observatoire régional des risques majeurs <http://observatoire-regional-risques-paca.fr/> et le site <https://www.georisques.gouv.fr/>

¹⁶ <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/regalim-paca-reseau-regional-de-lutte-contre-les-pertes-et-le-gaspillage-r548.html>

Le Réseau REGAL

Ce réseau fédère des acteurs de la région (entreprises agricoles et agroalimentaires, établissements scolaires, collectivités, citoyens) et projets (territoires organisés) autour d'une ambition commune : développer une alimentation de proximité et de qualité en restauration scolaire et collective en s'appuyant sur une agriculture durable et plurielle ancrée sur le territoire. Il permet de développer de nouvelles coopérations sur le territoire, de nouvelles régulations entre acteurs économiques (producteurs agricoles, entreprises de transformation, chefs de cuisines, gestionnaires, ...) qui s'entendent sur les modalités de leurs échanges en fonction de leurs contraintes réciproques dans une logique de co-construction de filières.¹⁷

Le secteur agricole est également important en termes d'atténuation grâce à la captation de carbone par les sols, d'où l'importance là aussi de l'évolution des modes production et du choix des cultures pour développer les puits de carbone (agroécologie, prairies...). La production de bioénergie peut aussi être un levier important en termes d'atténuation (cf. point suivant).

3.3. Une mobilité réduite ou maîtrisée

Le secteur du transport est un grand émetteur de GES, la mobilité est donc considérée comme un enjeu majeur pour atteindre la neutralité carbone.

Il s'agit ici de :

REDUIRE LES DEPLACEMENTS

Pour ce faire, il faut notamment relocaliser la production et l'activité dans les zones rurales (cf. « démobilité », limitation des déplacements pendulaires), développer les circuits courts (agriculture mais aussi autres biens et services), les services itinérants et s'appuyer sur l'essor du numérique (développement du télétravail, du coworking, des tiers-lieux...).

DEVELOPPER DANS LES TERRITOIRES RURAUX L'OFFRE DE TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE

Il s'agit de développer dans les territoires ruraux les transports collectifs, les cars et navettes, le transport à la demande, l'auto-partage, le covoiturage, le transport solidaire, le vélo électrique ou non..., notamment via des plateformes de transports multimodaux dans les petites et moyennes centralités et de mettre en oeuvre des plans de mobilité rurale et des schémas cyclables, quand le relief les rend possibles et accessibles.

PROMOUVOIR ET AIDER LE REMPLACEMENT DES VEHICULES THERMIQUES PAR DES VEHICULES ELECTRIQUES

Il s'agit de promouvoir le remplacement des véhicules de transport collectifs et individuels (notamment en auto-partage) thermiques, par des véhicules électriques. Pour les véhicules personnels, ce remplacement devrait s'appuyer sur un système d'aides différenciées juste et équitable qui pourrait aussi bénéficier à l'acquisition de modes de transport plus doux (cf. vélo, vélo électrique).

AMELIORER LA COORDINATION, LE MAILLAGE DE TRANSPORTS ENTRE LES DIFFERENTS TERRITOIRE

Ce maillage doit permettre d'accéder à tous les territoires et donc de lutter contre l'isolement. Il nécessite une coordination des différents plans de de mobilité territoriaux , à l'échelle régionale.

¹⁷ https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/REGAL_V_cle0215a6.pdf

Se déplacer autrement dans les Alpes¹⁸

« Le collectif Mobil'Hautes-Alpes est né fin 2020 de la nécessité de promouvoir un projet offrant aux hauts-alpins, mais pas seulement, des alternatives à l'usage de la voiture individuelle. Apporter une vraie réponse aux besoins du territoire et protéger notre environnement d'exception sont les deux boussoles qui guident nos actions. » Le projet vise à promouvoir un maillage de mobilité pour réduire l'usage de la voiture individuelle.

Schéma de mobilité rurale du territoire de la Communauté Territoriale Sud Lubéron (COTELUB)¹⁹

En 2016, COTELUB a adopté son schéma de mobilité rurale et dix-huit fiches actions associées qui traitent de l'ensemble des modes de déplacement : transports publics, covoiturage, modes actifs... Les priorités portent notamment sur le développement de la voiture partagée : pôles d'échanges multimodaux et covoiturage et le développement des mobilités douces. Parmi les nombreuses initiatives : l'autostop local, organisé par la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Rezo Pouce (www.rezopouce.fr), tourné vers un public à majorité jeune et/ou non-motorisé,

3.4. La réduction de la demande énergétique : un facteur clé

Tous conviennent que la réduction de la demande en énergie est le facteur clé pour atteindre la neutralité carbone. Cette demande, comme l'indique l'ADEME, dépend plus globalement de la demande de biens et services. Si des innovations technologiques peuvent contribuer à limiter la demande énergétique et améliorer l'efficacité énergétique, les participants promeuvent avant tout une plus grande sobriété. Cela signifie, d'une part, des changements de modes de vie, plus ou moins importants, vers plus de frugalité (cf. notamment l'alimentation, la mobilité...), d'autre part, des modes de production moins énergivores (cf. notamment le secteur de l'industrie, mais aussi le secteur agricole, les services) et enfin promouvoir l'économie circulaire. La demande d'énergie concerne aussi l'habitat, tant en matière de nouvelles constructions que d'adaptation de l'existant (cf. point suivant). Plus de sobriété ne doit pas non plus faire oublier la nécessité d'un accès énergétique à bas prix pour les plus démunis.

Enfin, au-delà de la demande, il s'agit aussi de remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables (solaire, éolien, bioénergie...). Le développement des bioénergies, mais aussi du solaire, sur des terres agricoles pose toutefois la question d'une possible concurrence avec la production alimentaire. Sur les territoires ruraux de la Région Sud, on assiste au développement de centrales villageoises. Ce sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.).²⁰ ».

Le projet de centrale villageoise du Queyras²¹

En 2013, le PNR du Queyras élabore un Plan Climat Energie Territorial, qui vise l'autonomie énergétique du Queyras en 2050, s'engage à soutenir des projets d'énergies renouvelables citoyens dans son plan climat énergie. L'association Ener'guil est créée par les habitants, soutenus par le parc, afin de mettre en place des toitures photovoltaïques sur des

¹⁸ <https://www.mobilhautesalpes.com/>

¹⁹ https://www.cotelub.fr/images/5-Documents/Documents_Structurels/Sch%C3%A9ma_de_Mobilit%C3%A9_Rurale.pdf

²⁰ <https://www.centralesvillageoises.fr/>

²¹ <https://www.pnr-queyras.fr/energies-renouvelables-lexemple-denerguil/> et <https://www.energuil.centralesvillageoises.fr/>

bâtiments publics et privés dans le Guillestrois-Queyras. En juin 2015, elle devient une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour lancer des appels à actionariat : citoyens, sociétés et collectivités locales répondent présents. Aujourd'hui, l'énergie est vendue à Enercoop et EDF avec un contrat de rachat de 20 ans. En 2021, la SCIC rassemblait 263 sociétaires, dont 13 collectivités, avec 20 toits installés générant l'équivalent de la consommation de 100 foyers en électricité hors chauffage.

3.5. Un habitat plus résilient

Comme cela avait été souligné lors de la seconde phase du projet SHERPA, la rénovation et la réhabilitation des logements existants (voire la déconstruction/reconstruction), est un enjeu important en termes de sobriété énergétique, tout en tenant compte de la contrainte de préservation du patrimoine. Cela concerne en particulier les passoires thermiques qui nécessitent un plan ambitieux au niveau national et régional à destination notamment des propriétaires et des co-propriétaires en particulier les moins aisés et des bailleurs sociaux (cumul de la Primrenov et d'autres aides nationales ou locales, comme le chèque énergie durable de la région Sud).

En dehors de l'existant, il s'agit aussi de promouvoir des modes de construction durable à l'image de la nouvelle charte de la construction à Marseille²², notamment en mettant en œuvre des matériaux de qualité pérenne, de préférence naturels ou biosourcés ; en privilégiant les circuits courts et le réemploi des matériaux pour réduire l'impact carbone des constructions ; en privilégiant le recours à la ventilation naturelle et les dispositifs favorisant le confort d'été hors climatisation et les dispositifs de rafraîchissement mécaniques...

Notons, dans le cas de la rénovation de vieux bâtiments, la contrainte des Bâtiments de France qui rend parfois difficile toute action de rénovation.

Il s'agit aussi de se demander pourquoi et comment habiter dans les territoires ruraux demain :

- Quelles nouvelles constructions et de quels types (maison individuelle, habitat collectif, habitat partagé/cohabitation ...), dans le contexte de mise en œuvre de l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 (lien avec PLUI, SCOT) ? ;
- Faut-il limiter la construction des résidences secondaires, le développement des locations courte durée et des résidences de tourisme ?
- Quid de l'utilisation des logements vacants et des résidences secondaires et des logements touristiques peu utilisés hors période touristique ?

Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) : une démarche locale et collaborative

La démarche BDM, Bâtiment Durable Méditerranéen, est une démarche de qualité environnementale des bâtiments portée par l'association de professionnels du bâtiment Envirobat-BDM. La démarche, spécialement créée pour les spécificités constructives et le climat méditerranéen, a été lancée en 2008 en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et s'est déployée rapidement sur le pourtour méditerranéen. Ce label garantit un niveau de qualité énergétique et environnementale. Il permet de favoriser le bioclimatisme, minimiser l'impact des matériaux, réduire les consommations d'eau et d'énergie pour préserver le confort et la santé des occupants, tout en tenant compte des enjeux sociaux et économiques²³.

3.6. Adapter le secteur touristique

Le secteur du tourisme est très important pour les territoires ruraux de la région et est fortement impacté par les effets du changement climatique. Il est urgent de proposer, notamment en zone de montagne, une

²² Ville de Marseille, *Fabriquons la ville ensemble, Charte de la construction durable*, oct. 2021

²³ https://www.envirobatbdm.eu/sites/default/files/2019-06/4_guide_demarche_BDM_201901.pdf

nouvelle offre touristique prenant en compte les effets existants et à venir du changement climatique, ainsi que les nouvelles demandes sociétales. Il est aussi important de travailler aux changements de comportement des touristes dans la fréquentation des espaces naturels (limitation de la fréquentation, sensibilisation aux enjeux climatiques et de préservation de la biodiversité, ...), ainsi qu'à l'acceptabilité sociale du tourisme afin de limiter les conflits dans les territoires.

Le système de mobilité doit être repensé pour qu'il soit plus résilient et en adéquation avec l'attractivité et la transition touristique, et prenne en compte l'évolution des flux touristiques induite par le changement climatique (cf. par exemple la hausse du nombre de touristes dans les Alpes lors de la période de canicule cet été).

Enfin, la gestion de l'offre de logement de tourisme, des résidences secondaires et la mise aux normes des logements anciens (cf. point précédent) sont également des sujets d'importance.

Le Plan de croissance de l'économie touristique²⁴

Le plan de croissance de l'économie touristique élaboré par la Région Sud prend en compte la contrainte climatique et prévoit des actions spécifiques pour adapter l'offre montagne. Il s'agit aussi de s'appuyer sur la nouvelle définition des zones rurales pour réorienter les politiques publiques et de créer de la donnée touristique, avec à la clé la réédition du memento du tourisme.

Le programme Espaces Valléens à l'heure du changement climatique

Depuis 2007, dans le cadre d'une approche interrégionale qui détermine des orientations stratégiques à l'échelle du Massif des Alpes (Convention Interrégionale du Massif des Alpes et Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes), l'État et les Régions Sud et Auvergne Rhône Alpes, accompagnent le développement touristique des territoires alpins dans le cadre du programme « Espace valléen ». Dans la Communauté de communes Alpes Provence Verdon il a contribué à la dynamique de diversification de l'offre touristique pour asseoir un positionnement touristique durable à l'année.

Dans le cadre de la candidature pour la période 2021-27, l'actualisation de la stratégie de diversification touristique et le programme d'actions qui en découle, supports de la sélection « Espace Valléen », ont fait l'objet d'une redéfinition en 2021, en y intégrant les nouveaux enjeux définis par le partenariat de massif : l'adaptation au changement climatique, la prise en compte des nouvelles attentes des clientèles et la cohérence territoriale²⁵.

Mobilité douce dans les PNR - Cheminsdesparcs.fr

www.cheminsdesparcs.fr est le site de référence de la randonnée dans les Parcs de la région. Innovant et bilingue, il propose une sélection de balades et randonnées et promeut la mobilité douce dans les Parcs naturels régionaux de la Région Sud. Chaque itinéraire comporte des renseignements pratiques (cartographie, durée, difficulté, dénivelé...) et informe sur les points d'intérêt remarquables tels que les patrimoines naturels, culturels ou paysagers.

3.7. Maintenir et renforcer l'accès aux services dans les territoires ruraux et promouvoir une activité économique plus résiliente

Si cette thématique a été un peu moins évoquée lors des derniers travaux, elle n'en demeure pas moins essentielle dans le contexte d'adaptation au changement climatique et elle fait l'objet de nombreuses demandes des territoires ruraux dans le cadre de l'appel à projets LEADER 2023/27.

²⁴ Plan de croissance de développement de l'économie touristique, Plan de croissance de l'économie touristique, Schéma Régional de Développement Touristique 2017-2022, Région Sud

²⁵ <https://ccapv.fr/tourisme/programme-espace-valleen>

Comme nous l'avions évoqué dans les précédentes phases, la vitalité économique et sociale et l'attractivité des espaces ruraux dépendent de l'économie de proximité (commerces, artisanat, TPME, services à la personne, services culturels...). L'accès aux services de proximité au niveau des bassins de vie est un enjeu essentiel, en particulier concernant : l'école primaire, le médecin généraliste et les services/commerces de proximité (café, boulangerie, annexes bancaires, ...) qui sont aussi des lieux de convivialité. Or, on assiste à une déprise des services publics, y compris la fermeture de classes et/ou d'écoles, à des départs en retraite massifs des médecins généralistes difficiles à remplacer, ainsi qu'à la fermeture des commerces de proximité. Si l'on veut des territoires ruraux attractifs et favoriser une relocalisation de la production et ainsi limiter les déplacements (cf. aussi point précédent), il est important de réinvestir dans des services

En termes d'emplois, le développement de l'économie verte et de l'économie circulaire (la transition agroécologique, la gestion des déchets, la production d'énergie renouvelable et l'isolation des logements), mais également de l'économie sociale et solidaire, déjà fortement implantée sur les territoires ruraux de la région, devrait être également une priorité. Ce sont des sources importantes d'activités et d'emplois nouveaux et des activités en général plus durables et résilientes qui répondent aussi aux enjeux du changement climatique.

Enfin, le développement du numérique programmé sur l'ensemble de la région peut être un formidable atout pour l'activité dans les territoires ruraux. Même si les externalités négatives en termes de dépenses énergétiques doivent être prises en compte, il est source de compétitivité et d'innovations et favorise l'emploi local, via le développement du travail à distance et l'émergence de nouvelles formes de travail collaboratif.

Le Label Bistrot de Pays²⁶

Les Bistrots de Pays sont des lieux de convivialité qui offrent des services de proximité et mettent à l'honneur la gastronomie locale en cuisinant des produits frais, locaux, de saison, en circuits courts.

Maison France service itinérante - CBE (Comité de bassin d'emplois) Sud-Lubéron/Val Durance²⁷

Le CBE Sud Lubéron/Val De Durance a mis en place une maison France service itinérante afin d'offrir un accès de proximité aux services publics. Ainsi un relais est proposé chaque semaine dans 6 communes du territoire.

Projet LEADER GAL Sisteron Buëch : création d'un cabinet paramédical pluriprofessionnel

Fin 2019, afin d'améliorer l'offre de soins locale et du territoire, la Communauté de commune du Sisteronais-Buëch, a financé, dans le cadre du programme LEADER, l'installation d'un cabinet paramédical pluriprofessionnel. Ce cabinet est un lieu partagé par des professionnels de santé qui mutualisent des locaux, des moyens techniques de haut niveau et des moyens humains²⁸.

Ma boutique à l'essai - Projet LEADER INHA - GAL Pays Serre Ponçon Ubaye Durance

L'INHA (Initiative Nord Hautes Alpes), accompagné par le GAL Pays Serre Ponçon Ubaye Durance, a mis en œuvre le dispositif « Ma boutique à l'essai » sur le territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon afin d'accompagner les créateurs de commerce et d'insuffler une nouvelle dynamique dans les centres-bourgs. Il s'agit notamment de redynamiser les centres-villes et bourgs, d'accompagner durablement les porteurs de projet, de lutter contre la désertification rurale et de permettre à un territoire de se saisir du développement économique²⁹.

²⁶ <https://www.bistrotdepays.com/bistrots>

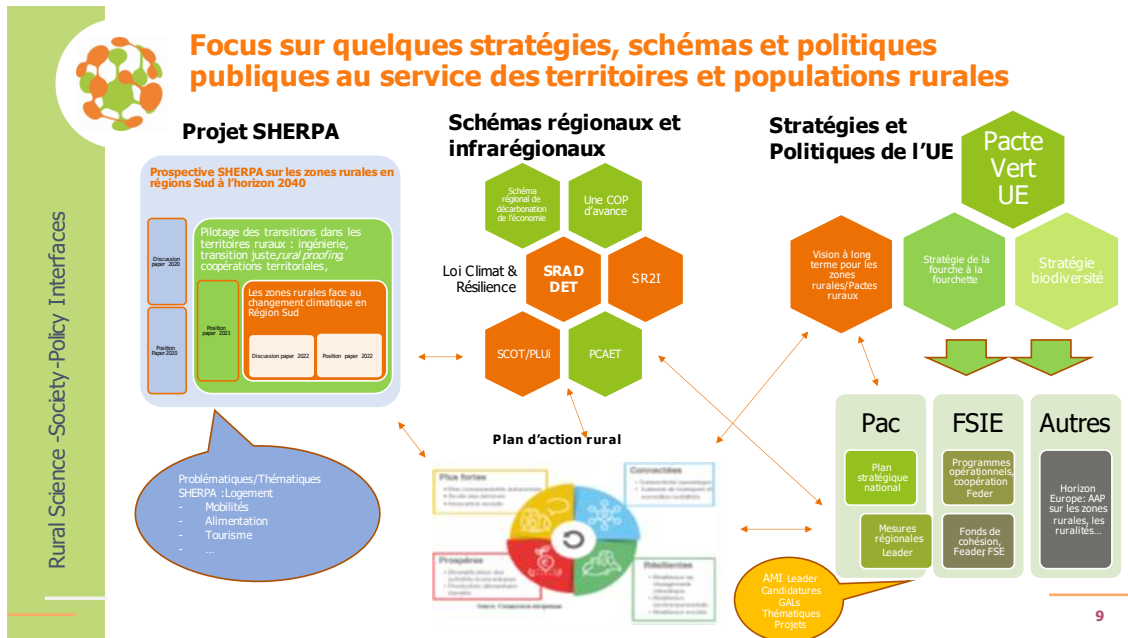
²⁷ <http://www.cbessudluberon.com/maison-france-services-itinerante/>

²⁸ <https://www.sisteronais-buech.fr/economie-et-tourisme/leader/les-projets-finances-par-leader/>

²⁹ <https://accessr.eu/projets/ma-boutique-a-lessai/>

4. Principales politiques publiques européenne, nationale et régionale et l'exercice de prospective de l'ADEME

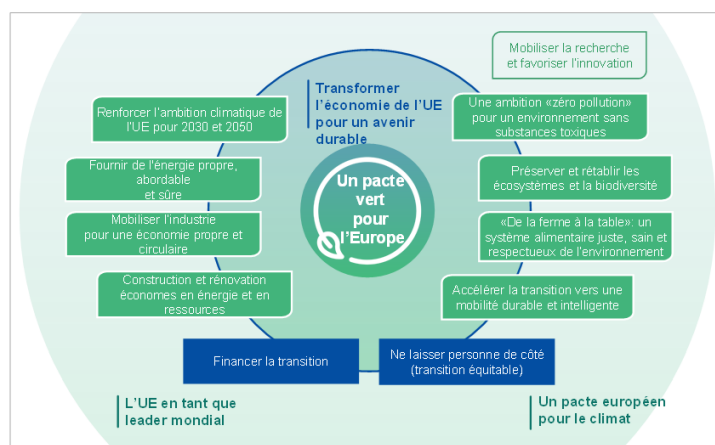
L'élaboration et la mise en œuvre de projets territoriaux s'inscrivent dans un contexte institutionnel, tant européen que national et régional, que synthétise le schéma suivant et qui visent à limiter les effets du changement climatique et l'émission de gaz à effet de serre.



4.1. Politiques publiques au niveau européen

EUROPEAN GREEN DEAL (PACTE VERT) : AMBITION DE FAIRE DE L'EUROPE UN CONTINENT NEUTRE EN CARBONE EN 2050³⁰

Face au défi climatique, le Green Deal ou pacte vert de l'UE a pour ambition d'aboutir à un continent neutre en carbone à l'horizon 2050, **avec une diminution d'au moins 55 %, des émissions de GES à horizon 2030 par rapport à 1990**. Il devient le cadre de référence pour instaurer la durabilité dans toutes les politiques européennes.



³⁰ Commission européenne, « Le pacte vert pour l'Europe » [COM(2019) 640 final]

COMMUNICATION CE : VISION A LONG TERME POUR LES ZONES RURALES (2021)

Dans cette communication³¹, la Commission Européenne souligne que « **les zones rurales jouent un rôle actif dans les transitions verte et numérique de l'Union**. Grâce à la production durable de denrées alimentaires, **à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique**, les zones rurales jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe, de la stratégie « De la ferme à la table »³² et de la stratégie en faveur de la biodiversité³³ de l'UE. Si les zones rurales se heurtent à des difficultés spécifiques liées au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, elles ont un rôle central à jouer à la fois en termes d'adaptation et d'atténuation.

Dans sa vision des zones rurales à l'horizon 2040, la Commission imagine ainsi des zones rurales résilientes qui favorisent le bien être. « **La préservation des ressources naturelles, la restauration des paysages, y compris des paysages culturels, l'écologisation des activités agricoles et le raccourcissement des circuits d'approvisionnement permettront de renforcer la résilience des zones rurales au changement climatique, aux risques naturels et aux crises économiques**. En tant que fournisseurs de services de protection des écosystèmes et de solutions pour atteindre la neutralité carbone, les zones rurales ont un rôle de plus en plus important à jouer dans l'atténuation du changement climatique et dans la bioéconomie et l'économie circulaire durables. Les zones rurales devraient s'appuyer sur des activités économiques durables dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de l'agroalimentaire, ainsi que sur un éventail diversifié d'activités économiques plus écologiques³⁴ qui promeut le stockage du carbone dans les sols agricoles et la production locale et communautaire de haute qualité. »

Enfin, la Commission souligne que « l'attention accrue portée à l'atténuation du changement climatique, y compris grâce à la **production d'énergies renouvelables**, est une occasion que les zones rurales doivent saisir pour lutter contre la précarité énergétique, à condition que les services écosystémiques soient évalués de manière appropriée et que les modèles économiques conservent leur valeur au sein des communautés rurales. »

4.2. Politiques et initiatives nationales et régionales

LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE³⁵

La loi « Climat et Résilience », promulguée le 24 août 2021, traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Elle compte plus de 300 articles à l'issue de son vote par le Parlement. Son tout premier article, issu du débat parlementaire, impose que l'État s'engage à respecter l'objectif européen de baisse d'au moins 55% des émissions des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. La loi s'articule autour de 5 grandes thématiques : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir.

Parmi ces mesures phares, on peut citer : des logements mieux isolés ; des villes moins polluées ; moins d'avion, plus de trains ; moins d'emballages dans la vie des Français ; moins de bétonisation des terres (ZAN en 2050) ; le soutien aux énergies renouvelables et le renforcement de la protection judiciaire de l'environnement.

³¹ Commission européenne, « Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE – vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040 » [COM(2021) 345 final].

³² Commission européenne, « Une stratégie "De la ferme à la table" » [COM(2020) 381 final].

³³ Commission européenne, « Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 » [COM(2020) 380 final].

³⁴ Commission européenne, « Plan d'action en faveur du développement de la production biologique » [COM(2021) 141 final].

³⁵ Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique, Loi climat et résilience : l'écologie dans nos vies, 24 août 2021

LE PLAN CLIMAT 2 DE LA REGION SUD « GARDONS UNE COP D'AVANCE » (2021-2027)

Le nouveau Plan climat « Gardons une COP d'avance », voté le 23 avril 2021, est la continuité de la politique environnementale de la Région Sud. Il s'articule autour de 6 axes : Air, Mer, Terre, Energie, Déchets et Chez vous, au quotidien et contient 141 mesures, notamment :

- Baisser de 28 % les gaz à effet de serre dans le secteur des transports, à horizon 2026 (par rapport à 2012) ; Développer des infrastructures et services adaptés à l'intermodalité et à la mobilité durable (15% de report modal en 2030) ; Déployer de nouvelles solutions de mobilité en zones peu denses (covoiturage, autopartage, transport à la demande).
- Préserver et restaurer la biodiversité marine ; Protéger et gérer durablement 50 % des aires marines ; Préserver 70 % des milieux aquatiques en bon état...
- Certifier 50 % des surfaces agricoles en HVE ou Agriculture Biologique d'ici 2028 ; Préserver le foncier agricole et augmenter de 15 % les zones irriguées d'ici 10 ans ; Valoriser une alimentation saine et de qualité et favoriser la vente directe ; Protéger et valoriser la biodiversité ; Planter 3 millions d'arbres et pour lutter contre le feu doubler les effectifs de la Garde régionale...
- Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 (mobilité décarbonée, sobriété et autonomie énergétique des bâtiments, zéro fumée dans l'industrie) ; Multiplier par 5 la production d'énergie renouvelable ; Produire 28 000 tonnes d'hydrogène ; Baisser de 28 % les gaz à effet de serre dans le secteur des transports à horizon 2026...
- Mettre l'économie circulaire au service des citoyens et créer un marché régional des matières premières secondaires de qualité...

Pour le mettre en place, 40 % du budget de la Région est dédié à ce nouveau plan climat et les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER...), notamment dans le cadre du Green deal seront mobilisés à hauteur de 800 millions d'euros sur la période 2021-2027. Il s'agit aussi d'accompagner les communes et les EPCI dans la transition écologique à travers des « Contrats de territoire climat ». Il s'agit enfin de consacrer 50 % du budget de l'économie à la lutte contre le changement climatique, de développer l'économie sociale et solidaire et l'écotourisme. Cela implique une modification du SRADDET en conséquence.

LE SRADDET REGION SUD³⁶

Créé par la loi Notre, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), déploie la stratégie de la Région Sud 2030 et 2050, pour l'avenir de nos territoires. Ce schéma des schémas est intégrateur et prescriptif, pour dépasser les logiques sectorielles.

Ce plan ambitieux instaure une vraie rupture au cœur de la stratégie régionale. Il s'agit de :

- Réinventer le modèle de développement territorial pour une région attractive pour les entreprises et la population,
- Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles pour une région solidaire et résiliente,
- Atténuer les logiques de concurrence territoriale.

Le SRADDET coordonne ainsi l'action régionale dans 11 domaines définis par la loi, dont la lutte contre le changement climatique. Pour améliorer la résilience du territoire face aux risques liés au changement climatique et lutter contre les effets du changement climatique, le SRADDET déploie une stratégie visant : (i) à lutter contre le changement climatique par la réduction de la consommation énergétique, des émissions et des pollutions ; (ii) à améliorer la résilience du territoire en protégeant les populations, la biodiversité et les espaces naturels, puits de stockage de CO2.

³⁶ Région Sud, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Synthèse du Projet arrêté le 18 octobre 2018

L'axe 3, Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource, reprend un grand nombre des objectifs du SRADDET en lien avec cette problématique. Les principaux objectifs du SRADDET liés à la thématique du changement climatique concernent :

- L'énergie et la décarbonation (neutralité carbone en 2050, 100 % de la consommation d'énergies renouvelables à l'horizon 2050)
- Les mobilités : report vers des modes de mobilité plus collectifs et durables (15 % à l'horizon 2030) et déploiement de modes de transport propres et développement des nouvelles mobilités
- Le logement : rénovation thermique et énergétique de 50 % du parc ancien en 2050
- La gestion des ressources naturelles : préservation des ressources en eau, des milieux aquatiques et des zones humides ; gestion durable et dynamique de la forêt, préservation et promotion de la biodiversité, des trames vertes et bleues et des fonctionnalités écologiques des milieux...
- Les modes de production et de consommation : accompagnement de la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires ; développement du numérique au service de l'équilibre et de l'égalité des territoires
- L'aménagement du territoire : limitation de 50% de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers à horizon 2030 et 0 perte de surface agricole irriguée ; concentration des nouveaux développements en zones urbaines ; préservation de la qualité des espaces ruraux et naturels et l'accès aux services dans les centres locaux de proximité
- Les déchets : réduction de la production de déchets ; promotion du recyclage et développement de l'économie circulaire

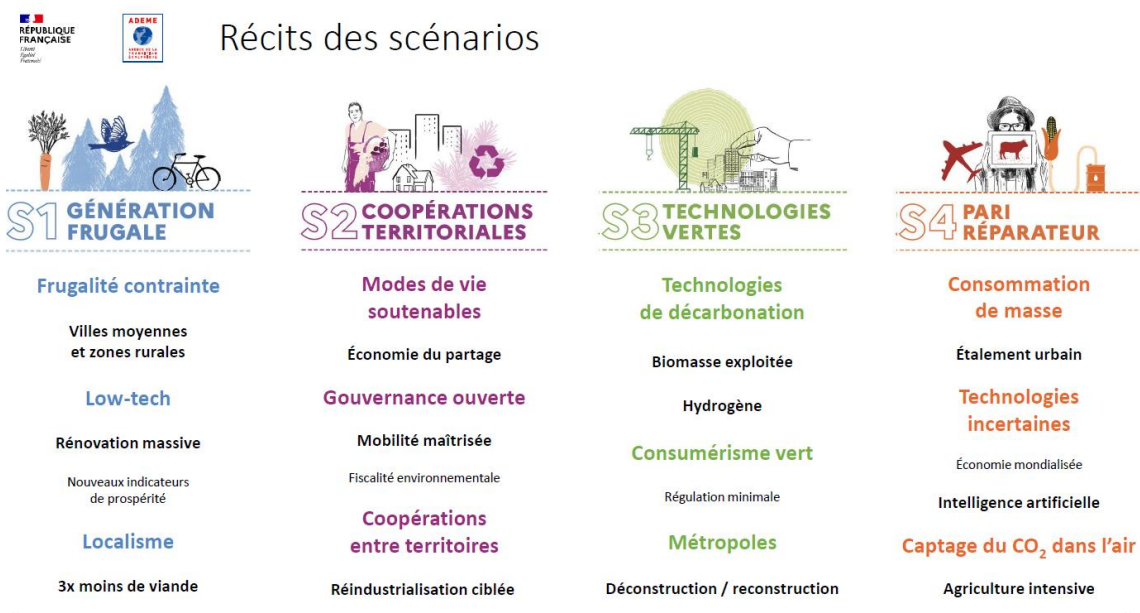
4.3. L'exercice de prospective de l'ADEME : « Transition(s) 2050, choisir maintenant, agir pour le climat³⁷ »

Alors qu'en 2019, la France a inscrit dans la loi l'objectif de neutralité carbone en 2050, l'ADEME a mené pendant deux ans des travaux de prospective pour proposer des scénarios permettant d'atteindre cet objectif. Ce travail vise à alimenter le débat public et éclairer les décisions incontournables à prendre à court et moyen termes. M. Leroy PDG de l'ADEME souligne que « cet exercice de prospective adopte une approche innovante, dépassant largement les enjeux de l'offre et de la demande d'énergie pour couvrir également les sujets clés de la neutralité carbone et de l'adaptation au changement climatique que sont les ressources, l'usage des sols, l'évolution des modes de vie, etc ».

L'ADEME propose ainsi 4 scénarios « types » pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, inspirés des scénarios d'évolution socio-économique mondiale utilisés par le GIEC dans son rapport spécial 1,5 °C de 2018. Chaque scénario, très contrasté, offre une trajectoire particulière illustrant les champs des options possibles à long terme et éclairant les décisions incontournables à prendre à court terme.

Chacun couvre : les modes de vie (société, alimentation, habitat, mobilité), le rapport au progrès, la gouvernance, les territoires, et l'économie (macro-économie, industrie), comme le synthétise le schéma suivant. Les scénarios proposés vont du scénario basé sur une frugalité contrainte, impliquant de fortes modifications des modes de vie, à un scénario basé sur une forte mobilisation des technologies, dont certaines encore à développer (cf. aussi annexe 1).

³⁷ ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Rapport et Synthèse



Il ressort de ces travaux 9 messages clés :

- Tous les scénarios sont difficiles et nécessitent une planification orchestrée des transformations, associant l'Etat, les territoires, les acteurs économiques et les citoyens
- Atteindre la neutralité carbone repose sur des paris forts
- Pour tous les scénarios, il est impératif d'agir rapidement
- La réduction de la demande en énergie, liée à la demande de biens et de services, est le facteur clé
- L'industrie va devoir se transformer
- Le vivant est l'un des atouts principaux de cette transition
- L'adaptation des forêts et de l'agriculture devient donc absolument prioritaire pour lutter contre le changement climatique
- Dans tous les scénarios, en 2050 l'approvisionnement énergétique repose à plus de 70 % sur les énergies renouvelables

Cet exercice met 5 grandes problématiques en débat : le degré de sobriété, l'importance des puits de carbone, le régime alimentaire durable, l'économie du bâtiment et le modèle industriel (cf. aussi annexe 2).

Dans ce cadre, l'ADEME a également préparé plusieurs feuillets thématiques, dont "Feuilleton Territoires" des Transition(s) 2050³⁸ qui vise à :

- Susciter l'intérêt des territoires pour les Transition(s) 2050 et les exercices de prospective vers la neutralité carbone ;
- Donner aux territoires les éléments pour « s'approprier » les Transition(s) 2050 en s'intéressant à la gouvernance des actions de transition vers la neutralité carbone ;
- Partager les grands enseignements des exercices prospectifs conduits dans les territoires et donner quelques exemples concrets et inspirants pour se lancer dans une démarche prospective.

³⁸ ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Feuilleton territoire

5. Quelles stratégies de transition privilégier et quels appuis à leur élaboration et mise en œuvre ?

Sur la base des travaux de l'ADEME et des principaux enjeux du changement climatique pour les territoires ruraux, les membres de la plateforme SHERPA ont fait les recommandations suivantes en matière de stratégie, d'élaboration et de mise en œuvre de transitions souhaitables pour ces territoires :

Plus de frugalité et de sobriété

S'il y a des éléments de proposition intéressants dans tous les scénarios proposés par l'ADEME, pour les participants à l'atelier le changement de modes de vie vers plus de sobriété et de frugalité est nécessaire, toutefois, il faut tenir compte de l'acceptabilité sociale de ce changement et prendre en compte les inégalités.

Les solutions technologiques ne sont pas à exclure, mais ne sont pas suffisantes, d'autant qu'elles sont parfois incertaines, tant en termes de faisabilité, d'efficacité que de coût (cf. scénario 4 notamment). De plus, ne baser la stratégie d'adaptation et d'atténuation que sur des solutions technologiques, sans modifier les modes de production et de consommation, ne permet pas de s'attaquer aux causes du changement climatique et repousse la mise en œuvre urgente de décisions plus pérennes (« non-action ») rendant ainsi improbable l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Une « transition juste »

Les notions d'égalité, d'équité et de justice sociale ont été plusieurs fois mentionnées dans les débats. Pour que la transition soit acceptée de tous, elle doit être juste et donc prendre en compte les inégalités entre les groupes sociaux, et notamment les inégalités d'accès aux ressources, mais aussi les inégalités territoriales.

Pour que la transition soit acceptable socialement, il faut qu'elle contribue aussi à plus de justice sociale. Cela implique d'une part, que les populations les mieux dotées soient davantage mises à contribution et d'autre part, de prévoir des mesures d'accompagnement pour permettre aux populations les moins bien dotées de pouvoir s'adapter.

De même, à l'échelle de la région, une coopération entre les différents territoires ruraux et urbains qui la constituent, est indispensable. D'une part, les effets du changement climatique ne s'arrêtent pas à la frontière d'un territoire et la réponse apportée par ce territoire aura un impact sur les territoires voisins (cf. par exemple la gestion des ressources en eau). D'autre part, la transition doit favoriser plus d'équité entre des territoires inégalement dotés mais complémentaires (cf. par exemple, des territoires de montagne riches en ressources en eau et en biodiversité, mais isolés, avec un accès aux services compliqué, une offre de mobilité limitée / des territoires urbains avec un très bon accès aux services, une offre de mobilité complète, et qui dépendent de l'eau de la Durance). Il s'agit de promouvoir ici la coopération et la solidarité entre les différents territoires comme c'est le cas dans le cadre du SAGE du Verdon par exemple.

Comme l'indique l'ADEME³⁹, « pour conduire à une transition écologique désirable et faisable, les efforts doivent être partagés entre les acteurs et ne pas reposer uniquement sur les citoyens. Pour les répondants, il revient à l'État, et plus largement aux décideurs politiques, d'impulser les transformations à travers une volonté politique ambitieuse et ce, quels que soient les scénarios. Les entreprises dont les activités ont des impacts environnementaux plus importants que les ménages ont également un rôle à jouer. Plus spécifiquement, certains répondants considèrent que l'État doit d'abord aider les entreprises à réduire leurs impacts, quitte à taxer celles qui ne jouent pas le jeu. »

Pour faciliter l'acceptation d'une transition juste, outre une plus grande implication et information des citoyens, cette transition devrait s'appuyer sur des mesures d'impacts d'environnementaux et climatiques sur

³⁹ ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Feuilleton Modes de vie

tout le territoire de la région permettant d'identifier qui doit faire les efforts (territoires urbains/ruraux, entreprises/citoyens...) et d'évaluer les efforts réalisés par les différents acteurs.

Territorialiser les enjeux et définir un projet de territoire

Comme souligné lors des échanges, ce sont aux territoires ruraux (cf. nouvelle approche de l'INSEE), de construire leur propre vision et stratégie et donc de s'affranchir d'une certaine « tutelle urbaine ». Lors de la première phase du projet SHERPA, il avait été acté qu'il n'existe pas une ruralité mais de multiples ruralités ; il est donc indispensable de territorialiser les enjeux liés au changement climatique et de développer des approches basées sur des diagnostics territoriaux pour identifier les vulnérabilités et les capacités d'adaptation. Les réflexions menées dans le cadre du projet « Stratégies de résilience des territoires » du Shift Project, qui visent notamment à accompagner les élus locaux « dans leur réflexion et dans leur passage à l'action » sont ici également intéressantes à mobiliser⁴⁰.

Ainsi, les participants à l'atelier conviennent, comme le souligne l'ADEME, que quel que soit le scénario choisi, « une approche systémique est nécessaire du fait de l'interdépendance entre les secteurs ». Il faut dépasser une approche thématique et définir des projets de territoire (cf. point suivant), ce qui implique aussi de prendre en compte la temporalité des décisions à mettre en œuvre et de les planifier (urgences à court terme, actions à moyen et long terme).

Au niveau d'un EPCI, le Plan climat air énergie territorial (PCAET), intégrant les enjeux de biodiversité, devrait être le projet de territoire de transition écologique qui peut servir de socle au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Or, début 2022 seuls 10 PCAET ont été adoptés en région Sud sur les 35 obligatoires. Le PCAET nécessite un diagnostic initial concernant notamment la situation énergétique, les émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. Sur cette base, une stratégie est élaborée qui précise des objectifs qui soient ambitieux et réalistes, répondant aux principaux enjeux identifiés précédemment, y compris en termes de biodiversité et un plan d'action pour les atteindre. Pour chaque action concrète, les modalités de mise en œuvre et de financement sont précisées, dont les actions LEADER et les initiatives financées dans le cadre du FEDER et du FSE. La charte des PNR est ici un élément important à prendre en compte (cf. point suivant)

Il faut aujourd'hui passer des orientations et des stratégies définies au niveau européen, national et régional à l'action dans les territoires ruraux, « reconnecter ces stratégies avec la réalité de terrain » et les décliner localement. Le bon échelon pour l'action est celui où l'on fait, ce peut être la commune, le département, le bassin de vie, la région en fonction du projet mis en œuvre et du périmètre de gouvernance. Cela suppose aussi de donner les moyens d'agir et d'une volonté politique à tous les échelons de décision (cf. point suivant).

L'importance d'une gouvernance et d'une coopération territoriale

Un projet ou contrat de territoire (cf. Plan climat 2 Région Sud) est d'abord un projet de société qui implique une large adhésion de toutes les parties prenantes : institutions, décideurs publiques, agents économiques, mais aussi citoyens. Comme le souligne l'ADEME : « au-delà des pratiques concrètes, ce sont également des valeurs, des « visions du monde » et notamment des approches du « vivre ensemble », de l'organisation de la vie sociale, qui expliquent les adhésions ou réticences à l'égard de certains scénarios⁴¹ ». Pour reprendre les termes du projet SHERPA, il s'agit de construire collectivement « un avenir désirable ».

En s'appropriant cet exercice de prospective comme le propose l'ADEME, il s'agit pour les collectivités territoriales, de coconstruire « un projet de transition écologique durable et non subi ». Au niveau des territoires, les GAL qui sont une valeur ajoutée majeure du dispositif LEADER, doivent contribuer activement

⁴⁰ The Shift Project, Climat, crises : comment transforme nos territoires, Le cahier « résiliences des territoires » octobre 2012 et les cahiers par territoires, notamment : campagne, montagne et littoraux <https://theshiftproject.org/les-cahiers-territoires/>

⁴¹ ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Feuilleton territoire

à cet exercice, notamment pour expérimenter et faire émerger les projets ruraux qui contribuent à cet objectif. Cependant ces scénarios sont aujourd'hui très macro et doivent être déclinés au niveau des territoires pour qu'ils soient appropriables.

Les PNR du fait de leur mission et de leur gouvernance favorisent le dialogue et l'échange sur le devenir des territoires ruraux et sur les grands enjeux auxquels ils font face, notamment ceux liés au changement climatique. A travers leur charte et la mise à disposition d'une ingénierie de proximité les PNR ont un rôle important a joué comme outil territorial privilégié pour accompagner la transition écologique dans la région Sud.

Au final, il s'agit de prendre en compte les multiples ruralités, la multiplicité des structures, des stratégies et des instruments d'appui existants, pour aboutir à un maillage qui soit inclusif et intègre les zones interstitielles.

Au niveau la région, le SRADDET est le document qui doit permettre d'assurer la cohérence et la complémentarité des différentes stratégies régionales, mais aussi des projets des territoires qui la composent, ainsi que des instruments disponibles, y compris nationaux et européens. En cours de réécriture il se doit donc d'être revu à l'aune des enjeux du changement climatique et de l'exercice de prospective développé par l'ADEME. Il doit également favoriser la coopération entre les différents territoires qui la composent.

Comme nous l'avons indiqué lors de la seconde Phase SHERPA, « l'implication citoyenne doit aussi être renforcée pour passer d'une simple implication à une co-construction des politiques publiques pour une approche territoriale renouvelée. Ainsi, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet ou contrat de territoire doivent être inclusifs et associer l'ensemble des parties prenantes, afin de favoriser les propositions provenant des territoires eux-mêmes⁴² ». Des espaces d'échanges et de co-construction, impliquant les citoyens sont nécessaires. De plus, la formation et la sensibilisation des populations des territoires ruraux aux enjeux climatiques et environnementaux est indispensable, au même titre que la prise en considération de l'ensemble des connaissances dont sont dotées l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, associations, citoyens etc.).

De même, il est urgent que les décideurs publics dans nos territoires ruraux, en particulier les élus municipaux, soient mieux formés et informés sur ces enjeux, sur les différents schémas et stratégies existants pour y répondre et sur les différents financements et outils mobilisables.

Les besoins en d'ingénierie dans les territoire et de financement adaptés

Comme déjà évoqué lors des précédentes phases, un appui en matière d'ingénierie et d'assistance à maitrise d'ouvrage sera déterminant pour « accompagner les communes et les EPCI dans la transition écologique à travers des « Contrats de territoire climat » comme l'indique le la Région dans son nouveau Plan climat.

Cette ingénierie existe (ADEME, ARBE, CEREMA Agences de développement, PNR, Anah, Banque des territoires, UNADEL⁴³...), mais elle n'est pas toujours connue ou semble inaccessible. Elle doit pouvoir être mise à disposition des communes, mais aussi des autres acteurs locaux (structures associatives, collectifs citoyens, agences de développement ...) et mutualisée dans les territoires ruraux. Dans ce contexte, l'enjeu est aussi « de pouvoir compléter une ingénierie d'expertise (technique, juridique) par une ingénierie d'animation et de coopération, susceptible d'accompagner une dynamique collective multi-acteurs »⁴⁴. Ce devrait être un des principaux chantiers de l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui assure d'abord un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets, en mutualisant les compétences des agences départementales d'ingénierie publiques, de la région ou encore

⁴² Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur, Document de position, [Avenir des zones rurales à l'horizon 2040 : futurs désirables et gouvernance des transitions](#), 15 nov. 2021

⁴³ Union nationale des acteurs du développement local, <https://unadel.org/>

⁴⁴ UNADEL, 2021, [Les transitions territoriales, un défi et une opportunité pour les acteurs du développement territorial](#), Unadel-Irdsu, p.14

des structures d'appui indépendantes. Rappelons ici aussi que le Plan d'action rural dans le cadre de la Vision à long terme pour les zones rurales évoque « le soutien en faveur des municipalités rurales dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique en s'appuyant notamment sur la convention des maires pour le climat et l'énergie ».

Pour mettre, en œuvre leur stratégie de transition, les territoires ruraux doivent pouvoir bénéficier des outils et financements adaptés, comme cela a déjà été soulevé lors des précédentes phases.

Ainsi, la part du budget du FEADER de 5% consacrée à la ruralité devrait être augmentée pour répondre à l'ambition affichée par la Commission européenne dans sa vision à long terme pour les zones rurales. Il est indispensable de renforcer le programme LEADER qui permet de promouvoir des projets innovants et durables, répondant aux attentes des territoires et aux montants financiers gérables et supportables par les porteurs de projets. L'animation de programme à travers les GAL qui permet de faire remonter les attentes des territoires ruraux et donc de construire des projets adaptés est une valeur ajoutée majeure du dispositif LEADER. Cette fonction doit être renforcée (budgétairement et en compétence) afin d'assurer la continuité du programme sur le territoire et la qualité du service proposé. Des lignes de financement plus importantes pour le fonctionnement, mais également l'animation, la formation et les actions d'information et de pédagogie sont nécessaires et des outils de financement spécifiques devraient être développés pour les projets hybrides qui prennent en compte et valorisent l'utilité sociale de ces projets.

Il est par ailleurs urgent que Commission européenne, l'Etat et la Région travaillent en lien avec les porteurs de projets à une simplification des procédures administratives et financières trop coûteuses et complexes. Le préfinancement des projets est aussi un enjeu majeur pour les petits porteurs de projets, compte tenu des montants en jeu et des délais de paiement. Comme évoqué lors de la précédente phase, l'implication, dès la construction, du projet de la Banque des Territoires qui est partenaire de l'ANCT, ou bien encore l'Agence France Locale également partenaire de l'ANCT pourrait être une piste de solution. Des préfinancements ou des prêts relais par une banque privée pourraient aussi être envisagés, avec une garantie de la Région ou de l'Etat.

En dehors du programme LEADER et des aides de la PAC (cf. point suivant), les autorités de gestion (régions), devraient mobiliser tous les fonds européens disponibles pouvant être ciblés sur la ruralité en fonction des thématiques et des projets concernés. C'est en particulier le cas des mesures FEDER Rural, notamment pour répondre aux enjeux d'aménagement du territoire.

Enfin, concernant plus spécifiquement la transition des territoires ruraux pour une agriculture et une alimentation plus durable, celle-ci suppose des évolutions notoires de la PAC, notamment via des aides liées à la main d'œuvre employée et non plus aux surfaces et des aides plus conséquentes pour les productions qui respectent l'environnement (agriculture biologique, agroécologie...).

Annexes

Annexe 1 – Scénarios ADEME

LA SOCIÉTÉ EN 2050			S3 TECHNOLOGIES VERTES	S4 PARI RÉPARATEUR		
		<p>S1 GÉNÉRATION FRUGALE</p> <ul style="list-style-type: none"> Recherche de sens Frugalité choisie mais aussi contrainte Préférence pour le local Nature sanctuarisée 	<p>S2 COOPÉRATIONS TERRITORIALES</p> <ul style="list-style-type: none"> Evolution soutenable des modes de vie Economie du partage Équité Préservation de la nature inscrite dans le droit 	<p>Plus de nouvelles technologies que de sobriété</p> <ul style="list-style-type: none"> Consumérisme « vert » au profit des populations solvables, société connectée Les services rendus par la nature sont optimisés 		
MODES DE VIE	Société				Société	
	Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> Division par 3 de la consommation de viande Part du bio : 70 % 	<ul style="list-style-type: none"> Division par 2 de la consommation de viande Part du bio : 50 % 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse de 30 % de la consommation de viande Part du bio : 30 % 	<ul style="list-style-type: none"> Sauvegarde des modes de vie de consommation de masse La nature est une ressource à exploiter Confiance dans la capacité à réparer les dégâts causés aux écosystèmes Consommation de viande quasi-stable (baisse de 10 %), complétée par des protéines de synthèse ou végétales 	Alimentation
	Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation massive et rapide Limitation forte de la construction neuve (transformation de logements vacants et résidences secondaires en résidences principales) 	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation massive, évolutions graduelles mais profondes des modes de vie (cohabitation plus développée et adaptation de la taille des logements à celle des ménages) 	<ul style="list-style-type: none"> Déconstruction-reconstruction à grande échelle de logements Ensemble des logements rénovés mais de façon peu performante : la moitié seulement au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la construction neuve La moitié des logements seulement est rénovée au niveau BBC Les équipements se multiplient, alliant innovations technologiques et efficacité énergétique 	Habitat
	Mobilité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> Réduction forte de la mobilité Réduction d'un tiers des km parcourus par personne La moitié des trajets à pied ou à vélo. 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité maîtrisée 17 % de km parcourus par personne Près de la moitié des trajets à pied ou à vélo 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilités accompagnées par l'État pour les maîtriser : infrastructures, télétravail massif, covoiturage 13 % de km parcourus par personne 30 % des trajets à pied ou à vélo 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation forte des mobilités + 28 % de km parcourus par personne Recherche de vitesse 20 % des trajets à pied ou à vélo Innovations tout azimut 	Mobilité des personnes
ECONOMIE	Technique	<ul style="list-style-type: none"> Innovation autant organisationnelle que technique Règne des low-tech, réutilisation et réparation Numérique collaboratif Consommation des data centers stable grâce à la stabilisation des flux 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement massif (efficacité énergétique, ENR et infrastructures) Numérique au service du développement territorial Consommation des data centers stable grâce à la stabilisation des flux 	<ul style="list-style-type: none"> Ciblage sur les technologies les plus compétitives pour décarboner Numérique au service de l'optimisation Les data centers consomment 10 fois plus d'énergie qu'en 2020 	<ul style="list-style-type: none"> Internet des objets et intelligence artificielle omniprésents : les data centers consomment 15 fois plus d'énergie qu'en 2020 	Technique
	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Décision locale, faible coopération internationale Règlementation, interdiction et rationnement via des quotas 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance partagée Fiscalité environnementale et redistribution Décisions nationales et coopération européenne 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre de régulation minimale pour les acteurs privés État planificateur Fiscalité carbone ciblée 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien de l'offre Coopération internationale forte et ciblée sur quelques filières clés Planification centralisée du système énergétique 	Gouvernance
	Territoire	<ul style="list-style-type: none"> Rôle important du territoire pour les ressources et l'action « Démétropolisation » en faveur des villes moyennes et des zones rurales 	<ul style="list-style-type: none"> Reconquête démographique des villes moyennes Coopération entre territoires Planification énergétique territoriale et politiques foncières 	<ul style="list-style-type: none"> Métropolisation, mise en concurrence des territoires, villes fonctionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Faible dimension territoriale, étalement urbain, agriculture intensive 	Territoire
	Macro-économie	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux indicateurs de prospérité (écarts de revenus, qualité de la vie...) Commerce international contracté 	<ul style="list-style-type: none"> Croissance qualitative, « réindustrialisation » de secteurs clés en lien avec territoires Commerce international régulé 	<ul style="list-style-type: none"> Croissance verte, innovation poussée par la technologie Spécialisation régionale Concurrence internationale et échanges mondialisés 	<ul style="list-style-type: none"> Croissance économique carbonée Fiscalité carbone minimaliste et ciblée Economie mondialisée 	Macro-économie
	Industrie	<ul style="list-style-type: none"> Production au plus près des besoins 70 % de l'acier, mais aussi de l'aluminium, du verre, du papier-carton et des plastiques viennent du recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> Production en valeur plutôt qu'en volume Dynamisme des marchés locaux 80 % de l'acier, mais aussi de l'aluminium, du verre, du papier-carton et des plastiques viennent du recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> Décarbonation de l'énergie 60 % de l'acier, mais aussi de l'aluminium, du verre, du papier-carton et des plastiques viennent du recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> Décarbonation de l'industrie partant sur le captage et stockage géologique de CO₂ 45 % de l'acier, mais aussi de l'aluminium, du verre, du papier-carton et des plastiques viennent du recyclage 	Industrie

Annexe 2 Les principaux messages clés de l'ADEME

9
messages clés

01
Les quatre voies présentées, chacune dotée de sa propre cohérence, permettent à la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050. **Mais toutes sont difficiles et nécessitent une planification orchestrée des transformations, associant État, territoires, acteurs économiques et citoyens.**

02
Atteindre la neutralité repose sur des paris forts, aussi bien sur le plan humain (changements de comportements) que technologique (puits de carbone en particulier). Tous les scénarios comportent donc une part de risque. Mais tous n'entraînent pas les mêmes conséquences environnementales, sociales et économiques.

03
Pour tous les scénarios, il est impératif d'agir rapidement: les transformations socio-techniques à mener sont d'une telle ampleur qu'elles mettront du temps à produire leurs effets. Il faut entreprendre dès cette décennie la planification et la transformation profonde des modes de consommation, de l'aménagement du territoire, des technologies et des investissements productifs.

04
La réduction de la demande en énergie, elle-même liée à la demande de biens et de services, est le facteur clé pour atteindre la neutralité carbone. Cette réduction peut aller de 23 % à 55 % par rapport à 2015 suivant les scénarios, chacun reposant sur un équilibre différent entre sobriété et efficacité énergétique.

05
L'industrie va devoir se transformer non seulement pour s'adapter à une demande en profonde mutation mais également pour décarboner sa production. Cela nécessitera des plans d'investissements de grande ampleur et un effort de l'ensemble de la société pour accompagner les territoires en mutation et former les salariés aux nouveaux métiers.

06
Le vivant est l'un des atouts principaux de cette transition permettant de combiner trois leviers stratégiques : le stockage de carbone, la production de biomasse et la réduction des gaz à effet de serre. Il est donc indispensable de maintenir un équilibre entre les usages alimentaires et énergétiques de la biomasse avec la préservation des fonctions écologiques, comme la biodiversité et le stockage de carbone grâce à une approche globale de la bioéconomie.

07
L'adaptation des forêts et de l'agriculture devient donc absolument prioritaire pour lutter contre le changement climatique. La résilience des écosystèmes est d'autant plus cruciale qu'ils en subissent de plus en plus fortement les impacts.

08
La pression sur les ressources naturelles varie considérablement d'un scénario à l'autre. C'est particulièrement le cas pour l'eau d'irrigation ou les matériaux de construction, dont les volumes consommés varient d'un facteur 2 entre certains scénarios.

09
Dans tous les scénarios, en 2050 l'approvisionnement énergétique repose à plus de 70 % sur les énergies renouvelables et l'électricité est le principal vecteur énergétique. Pour autant, cela ne peut en aucun cas légitimer le gaspillage d'énergies, afin de limiter la pression sur les ressources.

Bibliographie

- ARBE Région sud, ARBE Région, Sud <https://www.arbe-regionsud.org/>
- ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Feuilleton territoire
- ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Rapport et Synthèse
- ADEME, Transition(s) 2050, Choisir maintenant agir pour climat, Feuilleton Modes de vie
- Bâtiments durables méditerranéens, https://www.envirobatbdm.eu/sites/default/files/2019-06/4_guide_demarche_BDM_201901.pdf
- Bistrots de Pays <https://www.bistrotdepays.com/bistrots>
- Centrales villageoises <https://www.centralesvillageoises.fr/>
- CBE Sud Luberon, <http://www.cbesudluberon.com/maison-france-services-itinerante/>
- Chambre d'agriculture PACA, <https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/8-fermes-engagees-dans-le-giee-g-de-leau/>
- Climagri, <https://expertises.ademe.fr/agriculture-foret/production-agricole/passer-a-laction/dossier/levaluation-environnementale-agriculture/loutil-climagri>
- Climsnow, <https://www.climsnow.com/> sur l'adaptation au changement climatique et les projections d'évolution de l'enneigement
- CNPF PACA, <https://paca.cnpf.fr/nos-actions/preservation-de-l-environnement/medforfutur-adaptation-des-forets-aux-changements>
- Commission européenne, « Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE – vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040 » [COM(2021) 345 final]
- Commission européenne, « De la ferme à la table » [COM(2020) 381 final].
- Commission européenne, « Le pacte vert pour l'Europe » [COM(2019) 640 final].
- Commission européenne, « Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 » [COM(2020) 380 final].
- Commission européenne, « Plan d'action en faveur du développement de la production biologique » [COM(2021) 141 final].
- COTELUB, https://www.cotelub.fr/images/5-Documents/Documents_Structurels/Sch%C3%A9ma_de_Mobilit%C3%A9_Rurale.pdf
- Energuil, <https://www.energuil.centralesvillageoises.fr/>
- Espace valléen, <https://ccapv.fr/tourisme/programme-espace-valleen>
- FNE PACA, Objectifs de développement durable : Associations et collectivités agissent ensemble en Provence Alpes de Côte d'Azur, janvier 2020
- GAL Sisteronais Buëch, <https://www.sisteronais-buech.fr/economie-et-tourisme/leader/les-projets-finances-par-leader/>
- GREC SUD, Solution concrètes pour s'engager dans les transitions en région Provence Alpes Côte d'Azur, décembre, 2021
- GREC-Sud, Climat et changement climatique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai 2016
- GREC-Sud, Les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur, nov. 2016
- GREC-Sud, Provence Alpes Côte d'Azur, une région face au changement climatique, nov. 2015
- INRAE, www.inrae.infrawan.fr/actualites/foret-melangee-font-blanche-observatoire-faire-avancer-connaissances-fonctionnement-forets-mediterraneennes

- LEADER France, Réseau rural français, Leader et transitions écologiques. Climat, Energie, Biodiversité
- Leader France, <https://leaderfrance.fr/projets/>
- Le parc naturel région du Verdon face aux défis du changement climatique, juin 2021
- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique, Loi climat et résilience : l'écologie dans nos vies, 24 août 2021
- PNR du Luberon, <https://www.parcduluberon.fr/un-quotidien-a-preserver/milieus-naturels-et-biodiversite/eaux-et-rivieres/economisons-leau/>
- Ma boutique à l'essai, <https://accessr.eu/projets/ma-boutique-a-lessai/>
- Mobilités Hautes Alpes, <https://www.mobilhautesalpes.com/>
- Ministère de l'agriculture, Programme Alimentaire Territorial, <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>
- Observatoire régional des risques majeurs <http://observatoire-regional-risques-paca.fr/> et le site <https://www.georisques.gouv.fr/>
- ONF, <https://www.onf.fr/onf/recherche/+60f::video-medforfutur.html>
- Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur, Document de position, Avenir des zones rurales à l'horizon 2040 : futurs désirables et gouvernance des transitions, 15 nov. 2021
- Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur, Document de position, Vision à long terme pour les zones rurales : contribution de 20 plateformes science-société-politique, 19 oct. 2020
- Plateforme Région Provence Alpes Côte d'Azur, Document de travail, Vision à long terme pour les zones rurales : contribution de 20 plateformes science-société-politique, 17 juil. 2020
- PNR Queyras, <https://www.pnr-queyras.fr/energies-renouvelables-lexemple-denerguil/>
- Projet Régalm, <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/regalim-paca-reseau-regional-de-lutte-contre-les-pertes-et-le-gaspillage-r548.html>
- Projet REGAIN, <https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-des-alpes-de-haute-provence/vous-etes-agriculteur/optimiser-vos-pratiques/la-demarche-regain/>
- Projet REGAL, https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/REGAL_V_cle0215a6.pdf
- Réseau rural Région Sud, <https://reseau-rural.maregionsud.fr/chantiers/projet-alimentaire-territorial/le-reseau-des-pat-en-region-sud/>
- Région Sud, Gardons une COP d'avance, Le plan climat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Région Sud, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Synthèse du Projet arrêté le 18 octobre 2021
- The Shift Project, Climat, crises : comment transforme nos territoires, Le cahier « résiliences des territoires » octobre 2012 et les cahiers par territoires, notamment : campagne, montagne et littoraux, <https://theshiftproject.org/les-cahiers-territoires/>
- Ville de Marseille, Fabriquons la ville ensemble, Charte de la construction durable, oct. 2021

Remerciements

Nous tenons à remercier ici l'ensemble des participants à la plateforme Région Sud qui ont contribué par leurs apports, tout au long de cette 3^{ème} phase du projet SHERPA, à nourrir la réflexion sur l'aménagement des territoires ruraux dans le contexte de changement climatique. La qualité des échanges et le partage de points de vue, notamment lors des deux ateliers de travail, ont permis la rédaction de ce troisième document de position qui contribuera, nous l'espérons, à faire progresser la vision à long terme des espaces ruraux aux niveaux européen, national et régional, à considérer ces territoires comme des territoires à part entière et à construire des politiques publiques qui répondent aux défis auxquels ils doivent répondre.

Une attention toute particulière au réseau rural de la Région Sud qui accompagne le CIHEAM depuis le début du programme SHERPA.

Liste des membres de plateforme SHERPA – Région Sud

- **CIHEAM,**
 - Jean-Pierre ROLLAND : animateur
 - Samuel FERET : Coordinateur
 - Tristan BERCHOUX
- **Réseau Rural – Région Sud**
 - Christelle CASO
 - Christel FRANCAERT
- **Chercheurs**
 - Maud HIRCZAK – Maître de conférences Aix-Marseille Université, LEST CNRS UMR 7317
 - Lucie GERVASONE : Doctorante en sociologie - Aix-Marseille Université, Laboratoire Population Environnement Développement
- **Représentants de citoyens ou d'entreprises locales**
 - Sandrine PERCHEVAL : ADRETS, Centre d'études et de ressources pour le développement des services au public dans les Alpes et dans les territoires ruraux
 - Bastien GIRAUD : Directeur – Fédération Nationale des Bistrots de pays
 - Marie-Paule CHAUVET : Productrice agricole, membre du comité de programmation Leader Pays d'Arles
- **Représentants des décideurs politiques**
 - Éric BLOT - Directeur du Parc naturel des Alpilles
 - Nicolas BOUEDEC – Parc naturel du Lubéron
 - Sophie CROQUETTE – Chef de Projet - Pôle d'équilibre territorial et rural du pays d'Arles
 - Julien MATELLINI - Directeur – Agence de développement Alpes de Haute Provence
 - Géraldine POLLET – Directrice de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau Région Sud
 - Jean-Paul DAVID – Conseiller régional, Président de la Commission Agriculture, Ruralité, Elevage et Forêt et maire de Guillaumes
 - Gérald MARTINEZ – Maire de Saint Léger les Mèlèzes
 - Lionel TARDY – Région Sud et Maire de Rosans

- **Représentants d'institutions**

Région Sud

- Boris COURANT – Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux
- Sandrine ANDREANI, Chargée de projet LEADER et PNR Service de coordination des programmes régionaux
- Quentin DILASSER, Chargé de mission Biodiversité et Aménagement - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux
- Isabelle POMPIDOU – Service FEADER
- Florence CICALINI, Service coordination des programmes régionaux
- Barbara COTTAIS - Service coordination des programmes régionaux
- Agnès VERDEAU - Service connaissances des territoires
- Christine LOUSSERT, Service SCOPE

Département des Alpes de Haute de Provence

- Pascale BONNAFOUX – Direction des Stratégies d'Aménagement territorial

INSEE PACA

- Benjamin MEREAU
- Benjamin SAKAROVITCH - INSEE
- Frédéric CHATEL - INSEE

GREC-SUD

- Philippe ROSSELLO - Coordinateur et animateur du GREC-SUD
- Julie GATTACECCA

Chambre régionale d'agriculture

- Alice RABINE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Provence Alpes Côte d'Azur (DRAAF PACA)

- Patrice FAUCHIER – DRAAF/PACA

- **Représentants de GAL**

- Romain FRANCOU – GAL Pays Gapençais
- Olivier JOURDAN - GAL Sisteronais Buëch
- Pauline MELKA – GAL Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
- Caroline MACLE – GAL Pays Briançonnais
- Jonas LAFARGE – COTELUB Pays d'Apt Lubéron
- Cécile PROVOST - GAL Provence Verte Sainte-Baume.
- Gaëlle RIO - GAL Dignois et GAL Durance Provence
- Marine TULLIACH - Gal Alpes et Préalpes Azur

